

# Team Laurentus Auto-Sport

Samedi 5 juillet 2014  
SAINT LAURENT MEDOC

## **COURSE DE TONDEUSES**

**NOUVELLE COURSE à l'AMERICAINE**  
**ENDURANCE 2 Heures.**

Essais chronométrés à 16 H. (20 Minutes)

Course de 17 H. à 19 H.

# REGLEMENT

(L'organisation se réserve le droit de modifier, à tout moment, certains points du présent règlement.)

## Article 1 : **ORGANISATION**

|   |   |
|---|---|
| Organisateur technique  | TEAM LAURENTUS AUTOSPORT  |
| Directeur de course   | DUCROCQ Frédéric  |
| Directeur technique   | TEAM LAURENTUS AUTOSPORT  |
| Contrôleurs technique   | Jean Jacques LACHAUME Soussotte Henry   |
| Responsable Piste-Assistance-Ravitaillement                         | Serge QUIFILLE  |
| Coordination Générale   | Jean Pierre RAYMOND   |
| Responsables Administratif  | Pierrette & Audrey Pina – Annie FOURCADE                                      |
| Responsable Relation pilotes  | Jean François FOURCADE  |
| Responsable Classement  | CHRONOMETRAGE D'AQUITAINE M.BOUGEOIS  |
| Responsable Remise des prix   | Pina Ludovic – Alain BALAU- Bénédicte LACROIX                                 |
| Responsable Pré-grille  | Francis FLANDÉ  |
| Responsable Secours   | Équipe Help   |
|   |   |
| Equipe Médicale et Ambulances                                       | Help Saint Laurent  |
| Responsable Restauration-buvette                                    | Cadoppi Jean Pierre   |
| e-mail : <a href="mailto:raymond.acp@sfr.fr">raymond.acp@sfr.fr</a> | Site : <a href="http://coursedetondeuse.free.fr">coursedetondeuse.free.fr</a> |
|   |   |

## Article 2 : **Dates, 05 Juillet 2014**

**Horaires** : Contrôles techniques et administratifs le Samedi 05 de 9.H. à 12H.30 ou sur R-V.

ESSAIS Chronométrés QUALIFICATIFS de 16h à 16h 20

COURSES le 5 de 17h. À 19h. **Lieu**: Bernos (*Accès par RD-1215 ou rte St. Laurent-Carcans*  
**33112 St LAURENT MEDOC**

## Article 3 : **Engagements**

Engagement fixé à 50 euros par équipage.

Epreuve limitée à 20 équipages. + 4 Suppléants. L'engagement des suppléants n'ayant pas pris le départ sera intégralement remboursé. (*Seuls les 20 meilleurs chronos seront qualifiés pour la course.*)

L'engagement ne sera remboursé qu'à 50% en cas de refus au contrôles technique. (*Coût de l'Assurances*)

## Article 4 : **Coureurs admis.**

Course ouverte aux personnes majeures ainsi qu'aux Juniors de plus de 15 ans (en cas de doute la direction se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité). Pour les juniors, l'autorisation parentale ainsi que la présence d'un parent ou tuteur légal, pendant la manifestation, sont obligatoires.

La course s'effectuera en équipages de 2 pilotes. (*1 machine 2 pilotes*).

## Article 5 : **Classement électronique par transpondeurs. Location du transpondeur 10€ Caution (Restituée) 250€**

1 Classement général. (*Podium, coupe aux 3 premiers à chaque arrivée*)

1 Classement féminin (*obligation d'un équipage entièrement féminin*)

Passages au stand et changement de pilote et changement de pilote (minimum 1 changement toute les 30minutes.) ( *Le deuxième pilote se tient prêt en zone de stand.* )

Les numéros de courses seront attribués en fonction de la date d'engagement.  
Le classement sera effectué en fonction du nombre de tours et du passage de la ligne.  
Les seuls classements pris en compte seront ceux de l'organisation.

#### Article 6a : **MACHINES.**

Autorisée seulement aux tondeuses à gazon autoportées à direction à volant (*pommeau interdit*), interdit au micro tracteur. (*Capot moteur obligatoire*).

Dépose obligatoire de tout élément de coupe lame ou broyeur. Aucune pièce mobile apparente (*ex : les poulies apparentes devront être équipées de carters sur et sous la machine*).

Les renforts sur pièces d'origine sont autorisés.

Les trains roulants devront restés sur les bases d'origine. (*Renforts autorisés, Triangulé interdit*)

**La machine devra être pourvue d'un coupe circuit à arrachement homologué, façon Quad ou jet-ski .**

Réservoir d'essence d'origine avec bouchon étanche.

Les repos pieds devront empêcher le passage des jambes du pilote sous les roues arrière. (*Voir plants*)

Des barres anti-encastrement, non saillantes sont obligatoires, ainsi que des barres de protection latérales.

**Les batteries devront être solidement fixées dans un caisson étanche**, ou coiffées d'un bac qui empêche, en cas de retournement, l'acide de se répandre et d'atteindre le pilote. Sauf batteries gel.

Tous déplacement de batterie, par rapport à l'emplacement d'origine devra recevoir l'aval d'un contrôleur technique. (Obligation d'un carénage solide boulonné, et pour l'avant, maintien dans les capots moteurs.)

Les parties en verre devront être soit scotchées soit démontées (*ex : phares*).

**Trains roulants, largeur maxi autorisée : 102 cm. Pneus de tondeuses obligatoires. (Pneus agraires interdits)**

**Les pare-chocs ne devront pas dépasser 80% de la largeur des voies. Aucun autre élément ne devra dépasser du périmètre de la machine. Tous les angles saillants devront être protégés.**

#### Article 6b : **MOTEURS:**

Type de moteurs, **monocylindre de tondeuse** atmosphérique essence. Emplacement d'origine sur le châssis

Carburateur et allumage libres, Turbos interdits. **Echappement Maxi 105.DB. Un contrôle sonore**

**(Accélération MAXI) sera effectué avant et pendant la course. Echappement libre interdit**

L'échappement devra être protégé par une tôle ou un grillage pour éviter les brûlures

**Transmission:** pont arr. de tondeuse obligatoire, modifications possibles. **Système de freinage obligatoire**  
. **Toutes les machines devront être équipées d'un accélérateur à rappel automatique** (*sans pression physique sur la commande d'accélérateur le moteur doit tourner au ralenti*).

Article 7 : **STANDS** : 1 Stand de 3m de façade et 6m. de profond par ÉQUIPE de 1 à 4 machines (*Pour vos chapiteaux de 3 ou 6 m.*) **Seule les personnes badgées auront accès au stands sous peine de pénalité.**(*2 Pilotes & 2 mécaniciens par machine*)

Les ravitaillements et la mécanique devront s'effectuer seulement dans l'emplacement réservé à cet effet, moteur coupé et sur une bâche plastique apportée par chaque équipage (environ 4M<sup>2</sup> par machine).

Le ravitaillement sous pression ou par derrick à hauteur est interdit.

**La présence d'un extincteur adapté aux feux d'hydrocarbure par Stand est obligatoire.**

**On ne fume pas dans les stands, ni dans le parc d'assistance**

Article 8 : **Pilotes.** Juniors plus de 15 ans avec autorisation parentale et accompagné, et **Personnes majeures** / Casque intégral homologué pour la route ou le tout terrain, lunettes ou visière, combinaison de travail ou tenue de moto tout terrain ou route, **gants, chaussures montantes ou bottes, obligatoires.**

Vêtements flottants interdits. Équipement et protections de Moto-Cross conseillés.

**(Tenue à présenter au contrôle technique)**

#### Article 9 : **Parc assistance.**

Pas plus de 1 véhicules d'assistance par équipe dans le parc, Les véhicules persos seront stationnés, sur un parking proche du parc.

Article 10 : **Circuit.**

Le circuit est d'une longueur de 500 m. et d'une largeur minimale de 4 m

Article 11 : **Réclamations.**

Elles sont à adresser par écrit au directeur de course dans un délai de 10 Minutes suivant l'arrivée de la course et accompagnées d'un chèque de 30 euros (qui sera restitué si le bien fondée de la réclamation est reconnu).

Article 12 : **Remise des prix au podium à 19h 30.**

Classement final : tous les participants seront récompensés.

## **Déroulement de l'Epreuve**

**Article A :**

En cas de panne les machines seront ramenées au stand par les pilotes, ou par les quads de l'organisation.

La circulation à contre sens quelque en soit la raison est totalement interdite et disqualificative

**Article B :** Ordre de départ : Selon le classement des essais Chronométrés. (meilleur tour.)

**Article C : Départ : Lancé derrière « Pace-Car » dans l'ordre de la grille. Un briefing pilotes se tiendra sur la grille de départ à 16h50.**

**Article D :** L'épreuve dure 2 heures pendant lesquelles vous devez impérativement changer de pilote au minimum 4 fois. Les changements de pilote se font dans la zone de changement matérialisée. Seuls les pilotes sont autorisés dans cette zone. Un pontage en sortie de zone permettra de contrôler les changements de pilotes.

Pendant l'épreuve le « Pace-Car » interviendra plusieurs fois afin de regrouper les machines et relancer la course. Feux clignotants orange : Regroupez vous derrière le Pace-Car en conservant votre position.

Feu clignotant vert : Préparez vous ça va repartir. Feux éteints, le Pace-Car quitte la piste et c'est reparti.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE DOUBLER, SOUS REGIME DE PACE-CAR OU SOUS DRAPEAU JAUNE. (Pénalité : 1 tour par concurrent doublé sous drapeau jaune ou P-C)

**Article E :** Il est formellement interdit de pousser ou de toucher les autres concurrents sous peine de sanctions. Il est formellement interdit d'empêcher un concurrent de vous dépasser.

Lorsqu'un **drapeau bleu** vous est adressé vous devez laisser dépasser.

**Article F :. Signalisation.**

Drapeau national : début de l'épreuve.

Drapeau à damier : fin de l'épreuve.

Drapeau rouge : arrêt absolu.

Drapeau jaune : Ralentir être prêt à s'arrêter (*obstacle sur la piste*) interdiction de doubler

Drapeau bleu : se laisser dépasser.

Panneau PC+ Drapeau jaune agité : Pace-Car en piste (Interdit de doubler).

Drapeau blanc : Secours sur la piste passage au ralenti interdiction de doubler.

Drapeau noir : conduite dangereuse changez de comportement (2 noirs exclusion).

Avant bras croisés du directeur de course : arrêt du moteur.

**Article G : Sécurité et Assurances.**

**L'aire de course et la zone des stands sont formellement interdites à toute personne non badgée.**

*Le parc d'assistance est interdit au public.*

Une ambulance et du personnel de secours urgentiste seront présents dans le centre de secours pendant toute la course (*et les essais*).

Une assurance R.C a été souscrite par l'organisateur ainsi qu'une assurance personnelle nominative pour les pilotes (*Comprise dans le prix de l'engagement.*)

**Article H: L'abandon de l'un des deux pilotes, quelle qu'en soit la raison, entraîne l'abandon total de l'équipage**

1ère Infraction au règlement: pénalité de 1 tour 2ème infraction: exclusion **Shunt du coupe circuit: exclusion.**

L'organisation se réserve le droit d'exclure toute machine ou concurrent ne respectant pas le règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement afin d'y apporter toutes modifications qu'elle jugera utile avant ou pendant la course.

**Le pilote est responsable de ses accompagnateurs**, il est également responsable de ses déchets (1 sac poubelle vous sera remis au moment de l'engagement).

Les pilotes devront respecter tout les membres de l'organisation et se référer à leurs décisions.

**Cette course, qui reste un spectacle pour le public, et un amusement pour les pilotes, est soumise à aucun classement officiel, en conséquence de quoi il vous est demandé comme dans tous les sports mécaniques du respect et du fair-play.**

Et une dernière fois, comme dans tous les sports mécaniques: **On ne fume pas dans le parc coureur.**

**ATTENTION:** Des contrôles anti-drogue et d'alcoolémie peuvent être pratiqués à tous moments par les autorités sur les pilotes et les organisateurs.

**Pendant les 2 jours, BUVETTES-GRILLADES Dépôt de pain sur place REPAS DANSANT LE SAMEDI SOIR** *On peut camper sur place*

***Les capots doivent être fixés solidement***



***Les angles et tôles saillantes doivent être protégés.***



***Coupe circuit type Quad ou Jet-Ski Obligatoire***



Les pare-chocs ne doivent pas dépasser 80% de la largeur des voies  
Leurs fixations doivent être reprises solidement sur le châssis.



Pare-chocs et barres anti-encastrement au niveau de l'axe des roues

***L'organisateur peut à tous moment modifier ce règlement par additif.***

*REGLEMENT/ ADDITIF n° 1*

**BATTERIES AU GEL : Le bac étanche n'est pas obligatoire pour les Batteries au gel, seule l'isolation des bornes positif et négatif reste obligatoire.**

**Dans le cas de batteries Gel extérieures, (à l'arrière) une solide protection contre les chocs est obligatoire.**